



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Département de la Charente / Ville d'Angoulême
Convention d'investissement Année 2015
Modificatif

DE20151214_64	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 16 décembre 2015

16 DEC. 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

R E S S O U R C E S

Département de la Charente / Ville d'Angoulême Convention d'investissement Année 2015 Modificatif

Finances / Budget
id : 1108

Conseil municipal
14 décembre 2015

64

Rapporteur : Vincent YOU

Par délibération n° 49 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a approuvé la programmation 2015 de la convention d'investissement à conclure entre le Conseil Départemental et la Ville d'Angoulême

La participation financière du Département, qui porte sur des projets relevant des politiques départementales et jugés prioritaires par la Ville d'Angoulême, est estimée à 597 440 €.

Compte tenu de l'avancement de réalisation des opérations susceptibles d'être financées par le Département, il convient de réajuster la programmation 2015 initiale comme suit :

- Halte garderie de Bel Air verrière et chauffage : 16 666 € au lieu de 33 332 €
- Plaine de jeux des Trois Chênes réfection vestiaires sanitaires terrain A et remise en état du terrain B .Cette dernière opération est remplacée par la mise aux normes électriques : 43 000 € au lieu de 57 166 €
- Ecole Cézanne Renoir étanchéité 1ère tranche : 126 664 € au lieu de 104 166 €
- Containers enterrés remplacés par la réfection partielle des toitures des Archives et l'installation de volets roulants électriques à la bibliothèque de Ma Campagne : 54 166 € au lieu de 45 832 €.

Malgré les modifications du coût de ces opérations, la dotation financière du Département reste inchangée.

Il vous est proposé :

- d'approuver la programmation 2015 modifiée de la convention d'investissement année 2015 dont les opérations figurent en annexe pour un montant de 597 440 euros
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sous réserve de l'avis favorable de la commission permanente du Département du 11 décembre 2015, à signer la convention d'investissement 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

